

Nancy, le 27 mars 2025,



DÉCLARATION LIMINAIRE

Comité Social d'Administration Inter-Régional Grand-Est

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, membres du CSA Inter-Régional PJJ Grand-Est

La CGT PJJ Grand-Est est inquiète de l'avenir de la Protection Judiciaire de la Jeunesse en général et des conditions de travail des agent.es du territoire en particulier.

D'abord, la Justice des mineur.es est en danger.

Le projet de Loi réactionnaire Attal dit de « *restauration de l'autorité de la Justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents* » propose la comparution immédiate pour les mineurs de 15 ans, la suppression de l'atténuation de la peine, la punition des parents déguisée en « responsabilisation »...

Il s'agit de rapprocher toujours plus la justice des enfants de celle des adultes en proposant une Loi séduisante pour les extrêmes droites et leur électorat ! Jusqu'où iront-ils dans la volonté de répression d'une jeunesse toujours plus fragilisée et précaire ? Et jusqu'où irez-vous dans la loyauté à cette politique du pire ?

Ensuite, de nombreux services et unités vivent des difficultés plus ou moins importantes.

Une enquête administrative a lieu en ce moment même au STÉMOI de VERDUN-BRIEY, alors que nous, syndicats, avons alerté la DT Lorraine Sud depuis mai 2024 des difficultés vécues par ce service... Rien n'a été fait. Madame CASANOVA, vous avez pris conscience de la gravité de la situation le 3 décembre 2024 et mis en place une enquête administrative en... mars 2025 ! Bravo pour votre lucidité et pour votre réactivité ! Les agent.e.s en souffrance vous en remercient ! D'ailleurs, le poste de directeur.trice est toujours vacant au STÉMOI de VERDUN-BRIEY, le Point Accueil Rencontre de BAR-LE-DUC n'a ni bail, ni psychologue, ni RUE à ce jour, preuve que ce secteur est bien le cadet de vos soucis...

Si nous parlons de locaux, passons en revue ceux de l'unité Nord du STÉMOI de Nancy. Le bail est-il reconduit ou l'équipe va-t-elle être expulsée au 31 mars ? Nous avons l'information qu'ils restent au Centre d'Affaires à Haussonville, mais quelle est la situation réelle ? Le propriétaire a-t-il accepté de prolonger le bail ou l'UEMO Nord va-t-elle occuper illégalement les locaux à partir du 1^{er} avril 2025 ?

Les difficultés sont partout : UEMO de Chaumont, STEMO de Troyes, UEHD de Troyes, qui s'est retrouvée plusieurs semaines sans personnel, UEHDR de Mulhouse... Le manque de confiance dans vos équipes vous paralyse, et le temps passé à ruminer est autant de temps perdu à prendre en compte la situation de terrains en difficulté avec bienveillance.

Que faites-vous pendant ce temps ? De la communication et de la représentation, qui seraient facilement acceptées si elle étaient suivies de réponses adaptées à des difficultés croissantes... Ne voyez-vous pas que le Milieu Ouvert est en train de suffoquer ? Que le CJPM a de graves répercussions sur l'accompagnement des jeunes ? Et les hébergements ? Quel message renvoyez-vous aux foyers en leur demandant un état de présence deux fois par semaine ? Que le chiffre est plus important que la qualité de la prise en charge ?

Par ailleurs, nous ne pouvons pas passer sous silence un autre exemple frappant du peu de considération accordée au dialogue social dans notre région. Il aura ainsi fallu trois mois, une mise en demeure de notre syndicat et la pression de l'Administration Centrale pour que la Direction Inter-Régionale daigne enfin accorder la décharge syndicale de 20% à la CGT PJJ Grand-Est. Un droit pourtant incontestable, qui aurait dû être appliqué immédiatement.

Ce long bras de fer en dit long sur l'intérêt – ou plutôt le mépris – que porte notre direction au dialogue social. À ce stade, on peut légitimement se demander si, dans notre région, la reconnaissance du travail syndical n'est pas perçue comme une faveur à arracher plutôt qu'un principe fondamental du fonctionnement démocratique de notre institution.

Madame CASANOVA, le dialogue social n'est pas un jeu. C'est un enjeu et une obligation du Plan Stratégique National 2023-2027 : « *conduire un dialogue social constructif* » page 24.

Enfin, nous souhaitons revenir sur une autre notion mise en avant dans le Plan Stratégique National 2023-2027 et devant être déployée sur les territoires : le **devoir d'exemplarité**. Un principe essentiel, en effet. Mais au vu du nombre de cadres récemment mis en cause pour des faits graves – certains ayant même fait la une de la presse locale de l'Aube – nous sommes en droit de nous interroger. Ce devoir d'exemplarité s'applique-t-il réellement à tout le monde ? Ou est-il une exigence uniquement imposée aux agents qui ne sont pas suffisamment bien placés dans la hiérarchie ? Faut-il comprendre que l'exemplarité ne concerne que ceux qui ne sont pas protégés par leur statut ? D'autant plus que, dans au moins un cas, un cadre condamné n'a fait l'objet d'aucune conséquence disciplinaire. Cette différence de traitement est une atteinte aux valeurs que notre institution est censée défendre.

Malgré vos tentatives de désinformation et votre volonté de nous faire taire, nous ne baisserons jamais les bras et remonterons toujours nos manches.

La CGT PJJ Grand-Est défend au quotidien et continuera de défendre un Service Public de Protection Judiciaire de la Jeunesse de qualité, réaffirmant l'intérêt supérieur des jeunes accompagnés, l'augmentation urgente de moyens humains et matériels, l'augmentation des salaires de 10% (avec conversion des primes en point d'indice pris en compte pour la retraite), le dégel du point d'indice, la révision des grilles indiciaires, la NBI pour tou.tes ! ...

Évidemment, nous savons déjà que cette déclaration liminaire sera suivie du même rituel bien rôdé : un silence glacial de la présidence, puis un passage rapide à l'ordre du jour comme si de rien n'était...

Les élus CGT PJJ Grand-Est au C.S.A. Inter-Régional Grand-Est



CGT PJJ GRAND-EST
UNION LOCALE CGT
17, rue Drouin
54000 NANCY

